

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance EXTRAORDINAIRE des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, lundi 29 avril 2024 à 19 h 1.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance.

**AVIS SPÉCIAL DE CONVOCATION ET CERTIFICAT**

***Le directeur général et greffier-trésorier fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été transmis à tous les membres du conseil.***

**2024-04-131**

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que la séance extraordinaire soit ouverte à 19 h 1.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-04-132**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Amendement de la résolution 2024-01-004 (PARC INDUSTRIEL).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-04-133**

**AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2024-01-004 (TERRAIN PARC INDUSTRIEL)**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

Que la résolution 2024-01-004 soit amendée par le remplacement des mots suivants « *au plus tard le 1<sup>er</sup> avril* » par les mots suivants « *au plus tard le 30 mai* ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 19 h 6.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

---

André Villeneuve, maire

---

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

*Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*André Villeneuve, maire*